

Image not found or type unknown



Demander une remise de dette à l'Urssaf ou au fisc

Conseils pratiques publié le **07/05/2012**, vu **1192 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Le débiteur de bonne foi qui s'est vu imposer des majorations de retard ou des pénalités du fait d'un retard dans ses déclarations peut négocier des remises de dette, auprès de l'URSSAF et du Trésor public. Comment procéder?

[Lire la suite](#)